

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2025

FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 1368)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3 BIS B

À l'alinéa 24, supprimer les mots :

« sont complétés par les mots : « dernier alinéa du I », ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel